



BR

2026-70

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de membres ayant délibéré	: 15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER.

Absents excusés : M. Thierry BALLOIR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude SIMON – Mme Nathalie COULON ayant donné pouvoir à Mme Aline SIMON – M. Philippe FILIPIAK ayant donné pouvoir à Mme Anne LOUIS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Grégory HELLEBUYCK en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-70 : Décision modificative n°1 – Pomme d'Or

Madame le maire expose au Conseil municipal, que suite aux informations communiquées par la Trésorerie, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits votés au budget Pomme d'Or 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget lotissement Pomme d'Or 2026 ;

Considérant que les crédits inscrits à l'article 3555 « Terrains aménagés », 605 « Achats de matériel, équipements et travaux » et 71355 « Variation des stocks de terrains aménagés » sont insuffisants pour permettre la réalisation des écritures nécessaires à la régularisation et à la clôture du budget ;

Considérant que la commune dispose de crédits disponibles sur le budget Pomme d'Or et qu'il convient, en conséquence, de procéder à un ajustement des crédits par virement entre chapitres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 abstention :

- d'approuver la décision modificative n° 1 au budget Pomme d'Or de l'exercice 2026, conformément au tableau ci-dessous ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article
Terrains aménagés	Investissement	8 000,00 €		040	3555
Terrains aménagés	Investissement		8 000,00 €	040	3555
Achats de matériel, équipements et travaux	Fonctionnement	8 000,00 €		011	605
Variation des stocks de terrains aménagés	Fonctionnement	8 000,00 €		042	71355
Variation des stocks de terrains aménagés	Fonctionnement		8 000,00 €	072	71355

Fait à MOURMELON LE PETIT 15 SEPTEMBRE 2026

Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 15 SEPTEMBRE 2026
Et de la publication, 15 SEPTEMBRE 2026
Le Maire
Régine BROUARD

